

INFORMATION AUX PARENTS

HEBERGEMENT ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Lors de l'inscription, vous allez choisir la qualité de l'élève. L'admission à une qualité porte sur l'année scolaire complète.

Toutefois, un délai est toléré à la rentrée **jusqu'au 20 septembre** pour signaler par écrit tout changement éventuel lié à l'emploi du temps. Par la suite, les demandes de changement de régime ne peuvent être qu'**exceptionnelles et dûment justifiées**.

Pour prendre effet au trimestre suivant, les demandes écrites doivent être accordées par le chef d'établissement avant le 16 décembre 2021 pour le 2^{ème} trimestre et avant le 15 mars 2022 pour le 3^{ème} trimestre.

Comment payer vos frais de restauration et d'internat ?

A réception de l'avis aux familles trimestriel, vous pouvez régler les frais scolaires de votre enfant, soit :

- par chèques bancaires établi à l'ordre du LPO Nelson Mandela,
- en espèces directement à la caisse de l'agence comptable (un reçu vous sera remis),
- par paiements sécurisés en ligne en vous connectant sur <http://ent.ac-poitiers.fr>
- ou bien, **uniquement si vous n'avez pas droit à la bourse de lycée**, par prélèvements automatiques effectués par le LPO Nelson Mandela selon l'échéancier (voir page 2).

NOUVEAU : la demande de prélèvements automatiques est valable pour toute la scolarité au Lycée Nelson Mandela.

- Vous étiez déjà au prélèvement automatique en 2020-21 pour votre enfant scolarisé dans l'établissement, sans changement de coordonnées bancaires et
 - vous souhaitez poursuivre en 2021-22, **vous n'avez pas de démarches supplémentaires à effectuer.**
 - vous ne souhaitez pas poursuivre en 2021-22, **indiquez-le au verso de la fiche intendance**
- Vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique en 2021-22, la demande est à faire en **complétant le MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA au verso de la FICHE INTENDANCE.**
Les demandes de prélèvements incomplètes ou ne répondant pas à la condition ci-dessus ne seront pas acceptées.

D'autre part, si vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez avoir recours à l'aide du fonds social. Contact : l'assistante sociale ou gestion-nelson-mandela@ac-poitiers.fr

Quels que soient la qualité de l'élève et/ou le moyen de paiement choisi, **veuillez obligatoirement joindre un RIB au dossier d'inscription**, au verso de la fiche intendance.